

Préside : **Cardinaux Evelyne, Syndique**
Présence : **49 (quarante-neuf) citoyennes et citoyens actifs**

Non-votants : **2 personnes**

Excusés : **Walker Julien, Conseiller communal**
Andreae Corinne, Porsel
Baudois Philippe, Pont
Thürler Fabien, Porsel

Scrutateurs : **1. George Catherine, Bouloz**
2. Dénervaud Anne-Marie, Bouloz

Convoquée selon les directives de l'art. 12 de la loi sur les communes, ladite assemblée est ouverte à 19 h 40 avec le tractanda suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2016

2. Crédit complémentaire sur budget 2017 : réparation urgente et remplacement d'une conduite d'eau potable à Porsel

3. Comptes 2016

3.1 comptes de fonctionnement

3.2 comptes des investissements

3.3 rapport de l'organe de révision

3.4 approbation des comptes de fonctionnement et des investissements

4. Informations du Conseil communal

5. Divers

Le procès-verbal et les comptes 2016 ne seront pas lus, sous réserve de l'article 7 al. 3 du règlement d'application de la loi sur les communes (ReLCo) ; ils peuvent être consultés à l'Administration communale, pendant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : www.leflon.ch

Les scrutateurs utilisent le formulaire qu'ils ont à disposition et le complètent au fur et à mesure des décisions. Mme la Syndique remercie ces personnes pour leur diligence et leur précision (les formulaires font partie intégrante du procès-verbal d'assemblée).

Les débats de l'assemblée ne seront pas enregistrés pour des raisons techniques. Si des personnes présentes dans la salle veulent également enregistrer les débats, elles ont l'obligation légale de s'annoncer. Ce n'est pas le cas, on poursuit l'assemblée.

Cette assemblée est maintenant apte à délibérer selon l'ordre du jour proposé.

* * * *

Mme la Syndique salue donc cordialement toutes les personnes présentes et débute l'assemblée.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2016, approbation

Le procès-verbal n'est pas lu ; chacun avait la faculté de le consulter au Bureau communal durant les 10 jours précédant cette assemblée. Il était aussi à disposition sur le site Internet communal www.leflon.ch.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité (49 oui).

2. Crédit complémentaire sur budget 2017 : réparation urgente et remplacement d'une conduite d'eau potable à Porsel

Mme la Syndique donne la parole à M. Nicolas Favre pour les explications. M. Favre montre un plan à l'aide du beamer pour situer l'endroit. Il s'agit d'un secteur sis sur la Route de Romont à hauteur de la ferme de M. Pierre-André Gremaud.

En décembre 2016, alors que les budgets étaient bouclés en vue de l'assemblée communale, M. Pierre-André Gremaud de Porsel a contacté la Commune pour dire qu'il avait prévu de faire goudronner à neuf le chemin d'accès à sa ferme ainsi que la place et également le chemin qui passe entre 2 de ses bâtiments.

Il a précisé qu'il savait qu'une conduite communale d'eau potable passait à l'endroit où il allait goudronner à neuf et demandait à la Commune de réfléchir à la question car il serait inopportun de devoir ouvrir le goudron refait à neuf pour le cas où il faudrait réparer cette conduite qui était déjà ancienne.

Le Conseil communal a procédé à une réflexion et est arrivé à la conclusion qu'il fallait effectivement profiter du chantier pour faire déplacer cette conduite et la changer car elle a plus de 40 ans. Ce qui a accéléré les choses, c'est que le 21 mars 2017, une fuite est apparue sur le bout de la conduite en question près de la route cantonale, côté pré de M. Francis Dévaud.

Après recherches, il s'est avéré que la fuite se situait sous la route cantonale.

Comme cette fuite générait une perte d'eau d'environ 70 m³ par jour, on ne pouvait pas attendre pour faire la réparation ; des devis avaient été demandés en vue du déplacement de la conduite qui fait 150 m, dont 45 m entre les 2 bâtiments de M. Gremaud.

Au final, après étude des coûts et également dans l'urgence, il a été décidé de procéder à la réparation et au changement des 150 m de conduite.

Il y avait aussi une hydrante à proximité de cette conduite et comme elle avait 40 ans, il a été décidé de profiter du chantier pour la changer (coût +/- CHF 3'500.00).

Pour ce qui est de la fuite, un pousse-tube a été fait sous la route cantonale pour éviter des frais supplémentaires d'ouverture de la chaussée. Quant à la nouvelle conduite, elle est en PE 38 mm ; du sable a été mis autour pour éviter que des cailloux trop proches ne puissent l'abîmer. Elle devait avoir une durée de vie supérieure à la fonte qui a tendance à rouiller.

Le coût total de ces travaux est devisé à CHF 57'000.00. Les travaux ont donc été réalisés mais il y a la nécessité d'obtenir l'approbation du crédit par l'assemblée communale.

Les travaux sont terminés à ce jour. Mme la Syndique rappelle qu'il s'agit d'une situation particulière qui a obligé le Conseil communal à procéder à ces travaux avant l'approbation de l'assemblée communale.

La discussion est ouverte.

M. André Dévaud, Porsel se demande si la route d'accès à la ferme de M. Gremaud n'a pas été légèrement déplacée ?

R. Effectivement, elle a été quelque peu élargie contre la conduite communale d'eau potable, mais cependant pas sur la conduite. Il s'agit bien entendu d'une route privée dont les frais de remise en état et de goudronnage sont à charge du propriétaire.

Rapport de l'Organe de révision

M. Thierry Dewarrat, Président de la Commission financière, précise qu'après avoir pris connaissance des informations concernant ce dossier lors de sa séance du jeudi 6 avril 2017, la commission financière a pu constater qu'il était effectivement nécessaire de procéder à ces travaux dans l'urgence étant donné que cela donnait lieu à une perte d'eau quotidienne assez conséquente.

De plus, étant donné qu'un privé va procéder à la remise en état et au goudronnage de l'accès à sa maison et de sa place, la Commune devait impérativement déplacer sa conduite d'eau potable pour éviter de devoir casser le goudron mis à neuf, en cas de problème sur ladite conduite qui est assez ancienne.

Il apparaît à la commission financière que le budget demandé est correct et correspond aux travaux qui ont été effectués. De plus, nous constatons que les incidences financières sur le budget 2017 sont supportables.

La commission financière propose à l'assemblée, d'accepter ce crédit complémentaire.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

Le crédit complémentaire sur budget 2017 pour la réparation urgente et le remplacement d'une conduite d'eau potable à Porsel est approuvé à l'unanimité.

- | |
|---|
| 3. Comptes 2016 |
| 3.1 comptes de fonctionnement |
| 3.2 comptes des investissements |
| 3.3 rapport de l'Organe de révision |
| 3.4 approbation des comptes de fonctionnement et des investissements |

Mme la Syndique précise que l'exercice financier 2016 s'est soldé par un bénéfice très confortable qui est due en partie à une rentrée d'impôts des années précédentes. Il s'agit toutefois d'une exception qui ne se produira pas de sitôt. La présentation des comptes 2016 se fait à l'aide du grand écran et d'un beamer.

Les comptes de **fonctionnement** se soldent par des charges de CHF 4'256'188.17 et des produits de CHF 4'263'430.12. Ce qui laisse un bénéfice de CHF 7'241.95.

Le bénéfice réel se décompose de la manière suivante :

→	CHF	7'241.95	bénéfice net
→	CHF	70'000.00	amortissement routes et trottoirs
→	CHF	30'000.00	amortissement machines et mobilier
→	CHF	330'000.00	attribution à « Autres réserves »
→	CHF	437'241.95	bénéfice réel

Les comptes **d'investissements** se soldent par des charges de CHF 461'409.20 et des produits de CHF 100'390.80. Ce qui représente une charge nette de CHF 361'018.40.

3.1 Comptes de fonctionnement :

Quelques chiffres :

Entretien bâtiments	CHF 13'660.00	au lieu de	CHF 20'000.00
Amortissement obligatoires	CHF 284'700.00	au lieu de	CHF 270'750.00
Escompte :	CHF 4'950.00	au lieu de	CHF 3'500.00

Produits supérieurs :

- Impôts à la source	CHF + 9'800.00	que budgété
- Impôts prestations en capital	CHF + 52'900.00	que budgété
- Impôts exercices précédents	CHF 209'280.00	(non budgété car impossible à estimer)
- Impôts gains immobiliers	CHF + 141'000.00	que budgété
- Impôts mutations	CHF + 22'300.00	que budgété

Impôts	Budget CHF	Comptes CHF
Impôt revenu PP	1'872'120.00	1'830'643.85
Impôt fortune PP	133'373.00	133'373.00
Impôt bénéfice PM	24'210.00	18'142.80
Impôt fortune PM	7'445.00	7'445.00
Impôt part OCN	81'020.00	78'360.10
Contributions immobilières	236'000.00	239'578.00

* * * *

900. Finances et Impôts

La péréquation financière cantonale nous rapporte les montants suivants :

... des ressources	CHF 426'073.00
... des besoins	CHF 70'158.00

Dettes par habitant, basé sur 1175 habitants

Notre commune	CHF 2'078.37
Moyenne fribourgeoise	CHF 1'687.00

* * * *

3.2 Compte des investissements :

Mme la Syndique présente les comptes d'investissements et commente également chaque poste.

Les comptes **d'investissements** se soldent par des charges de CHF 461'409.20 et des produits de CHF 100'390.80. Ce qui représente une charge nette de CHF 361'018.40

* * * *

Mme la Syndique montre l'évolution des résultats pour les années 2018 à 2022 en présentant le plan financier pour ces mêmes années. Elle détaille le tableau et donne des explications exhaustives.

Mme la Syndique fait remarquer à l'assistance que le bas du tableau montre des déficits raisonnables pour les années 2018 et 2019, puis un éventuel bénéfice pour 2020 si l'on devait vendre les locaux de l'actuelle administration communale et dès 2021, ce serait à nouveau du déficit assez élevé car proche des 5%.

Elle ajoute toutefois que dès 2020 les Communes n'auront « légalement » plus le droit de faire du déficit !

En effet, l'Etat de Fribourg a prévu de mettre en vigueur le MCH2 (nouveau plan comptable pour les Communes). L'idée du MCH2 est de vraiment comptabiliser tous les biens de la Commune (routes, bâtiments, conduites EP, EU/EC etc. → tout le patrimoine communal) afin de pouvoir balancer toutes les dettes. De ce fait, donc, les Communes n'auraient plus le droit d'avoir du déficit !

Cela fait sourire l'assistance qui n'en pense pas moins !

Pas de questions de l'assemblée sur les comptes 2016 ou sur le plan financier.

* * * *

3.3 Rapport de l'Organe de révision

M. Thierry Dewarrat, Président de la Commission financière lit le rapport suivant : la commission financière s'est réunie le jeudi 6 avril 2017 pour assister à la présentation des comptes 2016 par Mme la Syndique Cardinaux Evelyne et ainsi pouvoir réaliser son rapport. Les explications fournies poste par poste ont totalement répondu aux attentes des membres de la commission financières présents.

Les comptes ont été révisés et approuvés par l'organe de révision la fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA en date du 5 avril 2017

La commission financière tient à remercier la syndique pour sa disponibilité, l'entier du conseil communal, la caissière et le secrétariat pour la qualité du travail exécuté.

Compte de fonctionnement 2016

Pour 2016, les charges s'élèvent à CHF 4'256'188.17 et les produits à CHF 4'263'430.12, soit un bénéfice de CHF 7'241.95.

La commission financière donne un préavis favorable et propose à l'assemblée l'acceptation du compte de fonctionnement.

Compte d'investissement 2016

L'excédent de charge des investissements pour 2016 se monte à CHF 361'018.40. Les investissements pour 2016 se montent alors à 461'409.20 et 100'390.80 de produits.

La commission financière propose d'accepter le compte d'investissement proposé.

* * * *

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

Mme la Syndique précise que pour l'approbation des comptes, elle demande à ses collègues du Conseil communal de s'abstenir de voter, selon la loi sur les communes.

**3.1 fonctionnement : acceptent et donnent décharge au Conseil communal
= 43 oui (quarante-trois) – abstention des 6 Conseillers communaux présents**

**3.2 investissements : acceptent et donnent décharge au Conseil communal
= 43 oui (quarante-trois) – abstention des 6 Conseillers communaux présents**

4. Informations du Conseil communal

1. Panorama montagnes, Porsel

Une photo est montrée à l'aide du beamer et Mme la Syndique explique que le panorama a été installé sur la Rte de Perreymartin, en direction de Pont, juste à la sortie de la petite forêt (non loin de la statue de la Ste Vierge qui se trouve dans cette forêt pour ceux et celles qui connaissent l'endroit).



Comme précisé lors de la présentation des comptes, le très joli banc a été offert par la Corporation forestière de la Haute Veveyse (M. Christophe Huwiler), Semsales que nous profitons de remercier encore.

4. Place de jeux, Bouloz

Mme la Syndique rappelle que lors de la dernière assemblée communale, une habitante de Bouloz avait fait remarquer que seul Bouloz n'avait pas de place de jeux (Porsel et Pont en sont dotées) ; de ce fait, pour donner suite à sa demande, le Conseil communal a étudié diverses solutions qui n'ont pas pu aboutir.

Finalement, il a eu l'idée de créer une place de jeux dans la forêt des Esserts à Bouloz.

On peut voir une photo de l'endroit prévu ; cela se trouve au bout de la route de l'Impasse des Bruyères. Comme il n'y a pas de montant budgété pour cette année, nous avons prévu un aménagement sommaire qui sera complété l'année prochaine via le budget 2018.

L'aménagement sommaire consiste en ce que l'on peut voir sur la photo plus l'installation d'une table avec bancs et d'un banc individuel puis de 2 éléments jeux que nous allons acquérir pour un coût pas trop élevé.



3. Fusion des Cercles scolaires – Nouvelle loi scolaire

Mme la Syndique, en l'absence de M. Julien Walker, Responsable du dicastère, prend la parole pour expliquer que la nouvelle loi scolaire nous oblige à changer l'ordre des choses.

Actuellement, nous sommes obligés d'avoir 8 classes pour obtenir un Cercle scolaire ; cependant, il faudra désormais assurer au minimum 8 classes pendant 4 années pour les Cercles scolaires à venir.

En Veveyse, seuls 2 Cercles scolaires remplissent ces conditions ; il s'agit, sans surprise de Châtel-St-Denis et d'Attalens.

De ce fait, notre Commune et les autres Communes de la Haute Veveyse ont été appelées à rencontrer à Fribourg, M. Siggen, Conseiller d'Etat, Mme Angéloz, Inspectrice scolaire, M. Jean-François Bouquet, Chef de Service Adjoint à la DICS et Mme Galley, Juriste à la DICS également.

Mme la Syndique peut toutefois assurer qu'à ce jour, rien n'est fait ; aucune décision n'a été prise.

Il y aura lieu de faire des réflexions et des discussions sur le sujet afin de trouver une solution qui pourra satisfaire le plus grand nombre.

Mme la Syndique est tout à fait consciente qu'il s'agit d'un sujet émotionnel pour les parents et aussi pour la Commune qui en plus devra faire face à des discussions financières car cela risque de générer des coûts de transports nettement plus élevés.

Pour ce qui est d'une fusion de Cercles scolaires, nous ne pourrons malheureusement pas y échapper et il y aura des fusions dès la rentrée scolaire 2019.

Mme la Syndique ajoute que la Commune fera de son mieux au vu du grand nombre d'implications.

Mme Corinne Humbert Froidevaux, Bouloz, demande s'il s'agit d'une décision du Canton ?

R. c'est la DICS (Direction de l'Instruction publique) qui a décidé via la nouvelle Loi scolaire qui a été votée par le Grand Conseil fribourgeois.

Ne peut-on pas faire opposition ?

R. non, de toute façon, c'est trop tard, c'est voté.

Mme la Syndique ajoute qu'avec la construction de 2 immeubles de 31 appartements, nous avons l'espoir de voir arriver beaucoup de familles avec enfants ; cela nous aurait permis d'assurer le nombre de classes requis pour un établissement. Or, ce n'est pas le cas, il n'y a eu que très peu d'arrivées d'enfants pour ces immeubles.

M. Thierry Dewarrat, Porsel, demande quelle est la finalité de ces changements qui vont nous coûter plus cher et qui vont causer des désagréments pour les familles ?

R. Il y aura une répartition plus avantageuse des charges Communes-Etat, à raison de 65% Etat et 35% Communes.

M. Dewarrat demande si les classes seront plus « grandes » ?

R. Mme la Syndique précise que l'on va essayer d'éviter des classes à 2 degrés du genre 4-5 H ou 6-7 H car ce sont des degrés trop différents qui compliquent l'enseignement. Par contre, en cas de nécessité, il sera possible d'avoir deux degrés ensemble, (5-6 H et 7-8 H).

Pour ce qui est du nombre d'élèves par classe, cela va rester plus ou moins pareil qu'actuellement, soit des classes équilibrées avec ni trop peu, ni trop d'élèves.

Toutefois, pour éviter des classes à deux degrés, il faudra déplacer des élèves ailleurs !

Mme la Syndique est consciente que cela ne sera pas évident au moment où une fratrie devrait être « séparée », soit par exemple un enfant à Porsel et un autre devant aller dans une autre Commune !

Mme Corinne Humbert Froidevaux demande s'il y aura une synergie avec les horaires d'arrivées à la maison pour les enfants d'une même famille qui seraient dans deux endroits différents ?

R. Ce sera effectivement un casse-tête pour les personnes qui devront faire les horaires !

4. Engagement de personnel

Responsable pour l'AES LES MOUFLONS – accueil extrascolaire

Mme Nathalie Douchez, Bouloz, Responsable actuelle depuis 5 ans, nous a adressé sa lettre de congé pour la fin de cette année scolaire (juillet 2017) ; de ce fait, nous avons dû lui trouver un/e remplaçant/e.

Nous avons reçu beaucoup de postulation à la suite de la parution de l'annonce. La plupart venaient de très loin dans le Canton ou n'avaient pas la formation requise et demandée par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), Fribourg.

Nous avons donc engagé Mme Dyandra Chassot qui reprendra le poste dès la prochaine rentrée scolaire 2017-2018. Elle est très motivée et se réjouit de collaborer avec nous.

On demande d'où vient Mme Chassot ?

R. de Rueyres-St-Laurent

On demande quelle est la formation requise pour ce genre de poste ?

R. le SEJ demande une formation pédagogique, dans le social ou dans la petite enfance.

Mme Chassot est en train de terminer son apprentissage dans le domaine, apprentissage qui débouchera sur un CFC ASE qui est reconnu par le SEJ.

Employés à la déchetterie communale

Mme la Syndique précise que nous étions à la recherche d'un collaborateur/trice pour compléter l'équipe de la déchetterie communale ; finalement, nous avons engagé deux personnes pour tenir compte des contraintes horaires. Ce sont donc :

M. Nelson Rodrigues, Porsel qui œuvre les mercredis soir.

M. Fernando Fernandez, Bouloz qui collabore les samedis matin.

Mme la Syndique pense que la plupart des personnes présentes ont certainement déjà eu le plaisir de rencontrer ces 2 messieurs lors d'un passage à la déchetterie.

Rédactrice du Bulletin communal d'informations

Le souhait du Conseil communal était d'étoffer les pages du Bulletin communal d'informations afin qu'il devienne une petite gazette et qu'il paraisse deux fois par an.

Le Conseil communal a pensé que cette nouvelle façon de faire pourrait compliquer la tâche du Secrétariat communal et a donc décidé de mettre au concours le poste de rédacteur/trice de ce Bulletin.

De ce fait, il a engagé Mme Sandrine Devillers, Bouloz qui a travaillé dans le journalisme.

M. André Dévaud, Porsel, précise que Francine, la Secrétaire communale, avait développé le Bulletin communal d'informations au sein de la Commune et elle faisait très bien ce travail de rédaction et le Bulletin comportait tout ce qu'il fallait. Il regrette que l'on n'ait pas continué ainsi.

R. Les 3 dames de l'Administration ont passablement de travail et le Conseil communal souhaitait avoir plus de matière dans le Bulletin communal. L'idée est que ce qu'il y avait dans le Bulletin demeure ; toutefois, il va être étoffé par d'autres articles sur la Commune. Il faut laisser une chance au Conseil communal d'offrir quelque chose de différent aux habitants et si cela ne plaît pas, il sera ouvert aux suggestions.

5. FTTH

La parole est donnée à M. Jean-Claude Bongard pour les explications. Il précise qu'il a assisté à une séance d'information le 05 avril dernier à Fribourg. De plus, il aura un rendez-vous à Bulle, avec la FTTH, ce vendredi 28 avril 2017.

Nous allons faire le maximum pour faire arriver la fibre optique dans notre Commune. M. Bongard ajoute que si nous collaborons avec la FTTH, c'est gratuit pour la Commune car ce sont les prestataires de service qui financent la fibre.

Si cela ne fonctionne pas avec la FTTH, nous collaborerons avec Swisscom SA, par contre, ce ne sera pas gratuit pour nous.

Nous espérons pouvoir donner des renseignements plus détaillés lors de l'assemblée communale du mois de décembre 2017.

Nous savons également qu'à Saint-Martin il y a eu dernièrement des travaux d'installation de la fibre optique ; cependant, ce n'est que le centre du village qui a été servi sachant que les bâtiments sis en périphérie n'ont pas été raccordés !

M. Gérard Dévaud, Porsel demande, par rapport à la Commune de St-Martin, quel est son degré de satisfaction avec la fibre optique ?

R. M. Bongard a parlé avec le Syndic de St-Martin ; ce dernier lui a dit qu'au centre village de St-Martin les conditions des raccordements étaient déjà bonnes ; elles sont devenues meilleures et performantes grâce à la fibre optique. Cependant, il regrette fortement que les régions périphériques de sa Commune aient été mises de côté et ne sont toujours pas raccordées (Besencens est raccordée partiellement et Le Jordil ainsi que les Hauts de Fiaugères ne sont pas raccordés du tout !)

Mme Corinne Humbert Froidevaux, Bouloz, estime qu'il est prioritaire de se soucier de la fibre optique car actuellement, il y a une bande passante à 3.2 chez elle à Bouloz, centre village et quand ils sont 3 personnes à surfer sur Internet, cela ne fonctionne plus du tout.

Elle se réjouit que la fibre optique puisse bientôt arriver dans la Commune vu qu'elle est déjà à St-Martin.

Mme Anne Buchwalder, Bouloz, précise que Porsel est déjà mieux loti avec les connections Internet.

R. M. Bongard lui répond que cela commence aussi à coincer car avec la construction de deux immeubles de 31 appartements, il y a plus de monde sur la ligne Internet.

M. André Dévaud, Porsel, demande s'il n'y a pas moyen d'augmenter la capacité du serveur situé à Porsel ?

R. M. Bongard lui répond qu'il s'agit justement d'une question que nous allons poser à Swisscom SA lorsque nous le rencontrerons pour une entrevue.

RESUME DE LA SITUATION

La société :

Elle est entièrement fribourgeoise, selon les indications ci-dessous :

Actionnaires de ftth fr SA : 47 MCHF

Groupe E	75.8 %
Gruyère Energie	12.3 %
Etat de Fribourg	10.6 %
IB-Murten	1.3 %

Prêt de l'Etat de Fribourg : 35 MCHF

10 MCHF libérés à ce jour

Conditionné au raccordement des zones rurales

Objectifs :

- raccorder plus de 90% des logements et 100% des entreprises à la fibre optique
- favoriser l'égalité des chances en raccordant les agglomérations et les villages

Une infrastructure ouverte...

Une infrastructure ouverte



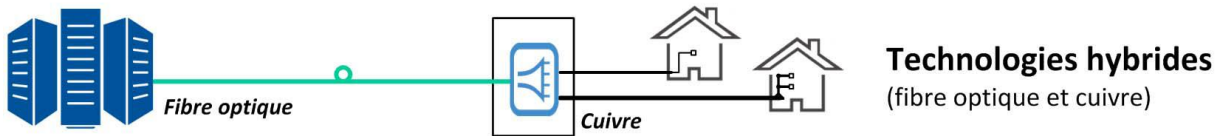
M. Bongard précise que la mise en place de la fibre optique est financée grâce à la location de la fibre en place par les fournisseurs de services (voir ci-dessus).

Il n'y a bien sûr pas d'obligation de se tourner vers ces fournisseurs ; cependant, plus de monde va vers eux, plus il est possible d'installer de la fibre optique.

Une citoyenne est cliente de Sunrise et elle estime que cela fonctionne très bien ; de ce fait, elle encourage tout le monde à devenir client de ce fournisseur afin de faire avancer les choses pour la fibre optique pour notre Commune.

Les technologies

Avec Swisscom SA : fibre optique – Central – fil de cuivre jusqu'à la maison



Avec FTTH FR : fibre optique directement jusqu'à la maison

L'avenir est dans la FTTH :

- Bande passante pratiquement illimitée
- La solution pour relever le défi numérique des 50 prochaines années
- A terme, FTTH inéluctable

Investir une seule fois pour le long terme :

- Seule la fibre optique FTTH permettra, à terme, d'absorber l'augmentation exponentielle des débits de données.
- Durée de vie d'une infrastructure FTTH : minimum 50 ans.
- Investir (et réinvestir) dans des technologies transitoires ne fera qu'alourdir la facture finale.

Financement et planning :

- Le raccordement restera **gratuit** pour les Communes, les propriétaires et les clients finaux;
- Les investissements sont financés grâce à la location des fibres par les fournisseurs de services;
- L'enveloppe de financement accordée par le Canton et les actionnaires ne sera pas modifiée;
- Le déploiement complet nécessitera plus de temps que prévu.

Priorités :

- Desservir les zones « défavorisées », là où les besoins sont les plus importants;
- Majoritairement dans des régions à faible densité.

5. Divers

La parole est donnée à l'assemblée.

M. André Dévaud, Porsel, en tant que grand-père qui a des petits-enfants scolarisés à Porsel, a une question au sujet des transports scolaires ; il a constaté que deux bus montent à Bouloz et l'un d'entre eux va chercher les enfants du secteur de la Bioleire et ceux du secteur des Esserts, qui par ailleurs attendent au bord d'une route cantonale (RC) à 80 km/h.

Ne serait-il pas possible que ce bus, après avoir récupéré les enfants de la Bioleire, passe par la route des Esserts puis continue sur la route de Champ Diguez et prenne aussi les enfants du Quartier de Derrey la Croix ? Cela permettrait aussi de diminuer, sur les places de parc au village à Porsel, le nombre de voitures qui attendent les enfants à la sortie de l'école et serait plus sécuritaire pour ces enfants.

R. Mme la Syndique lui répond qu'actuellement le bus dont il parle s'arrête en descendant pour prendre des enfants au débouché de la route des Bois à Porsel. Il faudrait que l'on voie pour étudier la possibilité de faire selon la demande de M. Dévaud.

M. Dévaud ajoute que le 50 km/h devrait être déplacé sur la RC près des Esserts. Ce n'est pas normal qu'un passage-piétons se trouve sur un tronçon de 80 km/h.

R. M. la Syndique lui répond que nous avons été abordés par le Canton au sujet des passages-piétons sis dans les tronçons de 70 ou 80 km/h car ce genre de situation n'est plus autorisé ; nous sommes en train de trouver des solutions.

M. Dévaud parle du promoteur qui va construire 8 villas (4 jumelées) et il y a 13 villas dans le quartier de l'Impasse de Derrey la Croix et il n'y a pas de places d'évitement sur la route de Champ Diguez pour tous les véhicules qui vont circuler dans le secteur. Chaque villa doit, au moins avoir deux voitures, vu notre éloignement des centres.

Ne serait-il pas possible que le promoteur participe car c'est bien à cause de ses constructions qu'il y aura plus de trafic ? Ce sont les promoteurs qui génèrent de nouvelles nécessités au niveau des infrastructures.

R. le Conseil communal est conscient de ce problème ; des discussions sont en cours et nous avons fait une démarche pour déplacer le panneau de 50 km/h avant le quartier de Derrey la Croix.

M. Gérard Dévaud, Porsel, ajoute que pour croiser au niveau de la haie sise le long de la route de Champ Diguez c'est difficile vu le manque de place.

M. André Dévaud précise que lorsque M. Jean Rotzer a fait le PAD du quartier Derrey la Croix, il était prévu une place d'évitement sur la route de Champ Diguez.

R. Mme la Syndique répond qu'une place d'évitement était effectivement prévue dans le montant de CHF 180'000.00 que nous avons reporté à maintes reprises dans nos budgets. Pour finir, ne voyant pas d'avancement dans la construction des 8 villas, nous avons retiré ce montant et l'avions annulé.

Maintenant, le dossier des 8 villas est à nouveau d'actualité. Il serait effectivement utile d'avoir une réflexion au sujet d'une place d'évitement.

Quoi qu'il en soit, M. Dévaud demande au Conseil communal d'étudier la question du passage du bus scolaire via la route de Champ Diguez pour cette rentrée scolaire 2017-2018. M. Dévaud estime qu'il s'agit d'une chose que la Commune peut faire.

M. Michel Grivel, Porsel, demande pourquoi le chantier des 8 villas est en stand-by ?

R. M. Jean-Claude Bongard lui répond que M. Jaquet a acheté, en octobre 2016, via une vente aux enchères, les terrains ainsi que les permis de construire qui avaient été autorisés en 2010 pour ces terrains. L'échéance des permis de construire tombait le 13 décembre 2016 et M. Jaquet a débuté les travaux le 12 décembre 2016.

M. Jaquet avait prévu une modification des plans en enlevant les verrières et en faisant des baies vitrées à la place ; il avait aussi prévu de modifier quelque peu les intérieurs afin de les rendre plus pratiques pour la vente et il voulait aussi annuler les places de parc en épi prévue au début de la route de Champ Diguez sur la droite ; de plus, sur les nouveaux plans, le garage souterrain ne touchait plus la parcelle voisine mais était en retrait contre les villas.

Ces modifications sont une très bonne idée et d'ailleurs la Commune a appuyé sa demande (préavis favorable) auprès de la Préfecture ; or, M. le Préfet, nouvellement arrivé, s'en est tenu, stricto sensu, à la loi sur les constructions et a exigé qu'il fasse une nouvelle enquête ordinaire pour tout le projet !

M. Jaquet n'a pas voulu prendre le risque d'une part, de perdre de l'argent et d'autre part, de voir des oppositions qui auraient pu l'obliger à diminuer le nombre de villas.

Nous estimons que cette situation est fâcheuse car les modifications prévues par M. Jaquet auraient très bien pu passer via une enquête restreinte. Toutefois, nous pouvons imaginer que M. le Préfet ne souhaitait pas créer de précédent.

M. André Dévaud précise qu'en ce mardi 25 avril, il y avait une entreprise qui faisait une fouille pour le téléphone pour ce quartier. Il demande si la Commune n'a pas prévu de demander au promoteur qu'il agrandisse quelque peu la patte d'oie de l'entrée/sortie de la route de Champ Diguez ?

R. il n'est pas impossible que la Commune réétudie un élargissement à cet endroit.

M. André Dévaud estime qu'il n'est pas nécessaire de trop élargir car ensuite les véhicules circuleront alors plus vite.

R. M. Bongard acquiesce et ajoute qu'il faudra quand même ouvrir un peu pour la visibilité.

M. André Dévaud revient sur la route de Champ Diguez et les indications de vitesse autorisée. Il demande s'il ne serait pas possible de mettre nous-même des panneaux de 50 km/h comme on en voit dans certains endroits (panneaux pas forcément autorisés par le SPCH) et qui permettent de ralentir quand même les vitesses de circulation.

R. si nous agissons ainsi et que par malchance, il devait y avoir un accident sur un tronçon réglementé par des panneaux indicateurs de vitesse, non autorisés, nous pourrions être tenus pour responsables.

M. Gérard Dévaud préfère avoir deux panneaux de 50 km/h illégaux plutôt qu'un enfant écrasé ou mort ! Cela aide quand même à faire ralentir un peu les automobilistes.

Mme Humbert Froidevaux propose l'installation de gendarmes couchés.

R. il est très difficile dans le Canton de Fribourg de faire accepter de telles installations.

* * * *

La parole n'est plus demandée.

* * * *

Il est 21 h 20 lorsque Mme la Syndique clôt l'assemblée en remerciant l'assistance pour sa participation ; elle offre, au nom de la Commune, le verre de l'amitié à toutes et à tous et leur souhaite bon retour dans leurs foyers.

Porsel, le 25 avril 2017

La Secrétaire

La Syndique